

VARIÉTÉS.

Comment on soignait jadis les hernies

M. le Dr O. Guelliot publie sur ce sujet dans l'*Union médicale du Nord-Est* de curieux documents, auxquels nous faisons l'emprunt suivant :

En 1722, apparut dans le pays de Reims une fille de seize ans, Anne Presse, qui se mit à parcourir les villages, pratiquant les opérations de chirurgie, mais s'adonnant spécialement à la cure des hernies congénitales.

Dans ce but, elle fit, de 1722 à 1733, plus de 300 castrations dans un rayon d'une vingtaine de lieues autour de Reims. On ne dit pas si, comme l'opérateur dont parle Dionis, elle nourrissait un chien avec les testicules enlevés aux petits hernieux.

Dorigny, lieutenant criminel de la ville de Reims, la fit arrêter, l'interrogea et demanda une consultation en règle à Morand, alors secrétaire de l'Académie de Chirurgie. A la suite de cette enquête, fut prononcée la condamnation suivante :

“ Vu par nous, Raoul Dorigny.....

“ Nous disons que ladite Marie-Anne Presse est dûment atteinte et convaincue de s'être ingérée, sans Brevet ni Permission, de faire dans la campagne l'opération de la hernie par la taille, et de l'avoir faite sur Jean Mongardin, auquel par impéritie elle auroit coupé le testicule droit, sur Elie Duchesne, auquel elle auroit pareillement coupé les deux testicules, et sur le fils de Raoul Lalique, auquel elle auroit coupé le testicule gauche, et d'avoir fait les mêmes opérations aux fils de Jérôme Guillaume et à celui de Gérard Coquet, lesquels n'ont survécu que peu de jours après lesdites opérations.

“ Pour réparation desquels cas nous avons condamné et condamnons ladite Marie Anne Presse, à être battue et fustigée nue de verges aux carrefours, et, ce fait, être renfermée en l'Hôpital général de cette ville, le temps et espace de cinq ans ; la condamnons en dix livres d'amende envers le roi, et lui faisons défense de faire à l'avenir les dites opérations, sous plus grande peine.

“ Jugé en la Chambre du Conseil le 20 juillet 1733.”

(*Journal de Méd. et Chir. Prat.*)